



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué du Conseil d'Etat

Désignation de l'Architecte cantonal

Le Conseil d'Etat a désigné Emmanuel Ventura, architecte à Lausanne, en qualité d'Architecte cantonal. Il entrera en fonction le 1^{er} octobre 2012.

Né à Vevey en 1966, Emmanuel Ventura est au bénéfice d'un diplôme d'architecture obtenu en 1992 à l'EPFL. M. Ventura a débuté sa carrière en 1989, au sein de l'agence "Bernard Tschumi et Luca Merlini" à Paris et à New-York. Il a participé à de nombreux travaux d'architecture et d'urbanisme, concours et réalisations, en Suisse et à l'étranger.

En 1997, il fonde avec Luca Merlini le bureau "M+V, Merlini & Ventura architectes" à Lausanne. Emmanuel Ventura s'occupe de toute la partie administrative, organisationnelle et opérationnelle du bureau. Il participe et développe également tous les projets de l'étude à la réalisation, de la gestion des coûts à leur planification. Le bureau compte une dizaine de réalisations, dont l'interface des transports publics du Flon Lausanne, une quinzaine de concours de logements, éco-quartiers, gares, théâtre, école et une dizaine d'études d'urbanisme (www.mplusv.ch).

Le bureau a fait l'objet d'une nomination à la Distinction romande de l'architecture en 2010 et à la 'Swiss performance 2011' décernée par le revue d'architecture Archithese.

Emmanuel Ventura a également enseigné à l'école d'architecture de Strasbourg. Il intervient régulièrement comme expert à l'HES-SO de Genève et Fribourg, à l'EPFL et l'ECAL. Il a donné des conférences/présentations à l'EPFL, l'ECAL, Club 44 (La Chaux-de-Fonds), FAR forum d'architecture (Lausanne) et au centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV).

En 2009, Emmanuel Ventura est nommé président de la section romande de la Fédération des Architectes suisses (FAS).

Rattaché au Service immeubles, patrimoine et logistique, l'Architecte cantonal aura la conduite de la section stratégie et développement, jusqu'à ce jour dirigée par le chef de service. Elle a pour mission d'appliquer la "Stratégie immobilière à l'horizon 2020" des biens de l'Etat et de promouvoir le développement de projets selon les besoins des services de l'Etat. Elle promeut une démarche exemplaire en termes de qualité architecturale tout en adhérant aux principes du développement durable en prenant en compte les aspects économiques, écologiques et sociaux.

En outre, les missions de l'Architecte cantonal seront élargies dans le domaine des pôles de développement économique et de logement. En sa qualité d'important propriétaire foncier, l'Etat de Vaud devrait ainsi affirmer son rôle dans ces secteurs. A ce titre, l'Architecte cantonal intégrera le futur Groupe opérationnel des pôles élargi (GOP+), chargé de planifier, aménager et mettre en valeur les terrains des pôles de développement économique et de logement, qui se situent dans les agglomérations et les régions à fort développement.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 juin 2012

**Renseignements : DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, chef du Département des infrastructures, 021 316 70 01 et Philippe Pont, chef du Service immeubles, patrimoine et logistique, 021 316 74 60
Emmanuel Ventura, 079 332 40 00**